



# INCENDIE d'une voiture non assurée devant notre maison

Par **LOEWENGUTH**, le **19/05/2011** à **11:06**

Bonjour, une voiture a vendre était posée par son propriétaire sur le trottoir devant notre maison. Le vendeur ayant déjà acheté une nouvelle voiture, celle à vendre n'était plus assurée. La voiture a été incendiée et tous nos tuyas qui faisaient office de mur anti-bruit et de pollution (rue a grande circulation avec feu rouge) ont brûlés. La police refuse que nous portions plainte sous prétexte que ce n'est pas le propriétaire qui y a mis le feu. Nous n'arrivons pas à récupérer le constat fait par la police et notre assurance nous dit que les plantes de rentrent pas dans notre contrat. Le propriétaire de la voiture ne veut rien savoir. Les plantes poussent depuis plus de 20 ans et les travaux a venir pour les déraciner et les remplacer ont un certain coût. Nous ne comprenons pas comment le propriétaire de cette voiture, qui pour nous est en cause, peut se défiler aussi facilement. Nous sommes un peu désarmés et ne savons pas comment faire pour pouvoir prétendre à une indemnité. Nous ne sommes en cause en rien et c'est nous qui trinquons. Dans l'attente de vous lire, Cdt  
Géraldine Loewenguth